

Compte rendu

Ouvrage recensé :

La gestion des relations du travail au Québec. Le cadre juridique et institutionnel, par Noël Mallette (éd.), Scarborough, Collection administrative, McGraw-Hill, 1980, 642 pp.

par Rodrigue Blouin

Relations industrielles / Industrial Relations, vol. 36, n° 1, 1981, p. 275.

Pour citer ce compte rendu, utiliser l'adresse suivante :

URI: <http://id.erudit.org/iderudit/029140ar>

DOI: 10.7202/029140ar

Note : les règles d'écriture des références bibliographiques peuvent varier selon les différents domaines du savoir.

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter à l'URI <https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. Érudit offre des services d'édition numérique de documents scientifiques depuis 1998.

Pour communiquer avec les responsables d'Érudit : info@erudit.org

RECENSIONS BOOK REVIEWS

La gestion des relations du travail au Québec. Le cadre juridique et institutionnel, par Noël Mallette (éd.), Scarborough, Collection administration, McGraw-Hill, 1980, 642 pp.

Ce n'est pas sans intérêt que nous avons parcouru cet ouvrage édité sous la direction du professeur Mallette. Il nous est possible d'affirmer qu'il y a là matière à satisfaire les intéressés aux relations du travail. Néanmoins des erreurs inacceptables de parcours transpirent.

Ainsi, il nous est apparu complètement déplacé que l'ouvrage comporte quelques travaux déjà publiés ailleurs ou ne se présentant que comme des mises à jour en surface d'écrits antérieurs. On peut aussi regretter l'importance relative qui a été accordée aux diverses présentations des auteurs. Enfin, la structure générale de l'ouvrage peut surprendre et l'on s'étonne que les questions relatives à la convention collective et à son administration (arbitrage des griefs) soient traitées avant le processus initial qui les fonde, soit la négociation collective.

Par ailleurs l'ouvrage cache des qualités indéniables. Ainsi il se présente comme un document qui prétend cerner tout à la fois les aspects juridiques et institutionnels concernant la gestion des relations du travail au Québec. C'est pourquoi y retrouve-t-on, par exemple, de bonnes présentations des structures et réalités patronales et syndicales fréquentant des essais adéquats sur le strict cadre juridique. On peut dès lors affirmer que ce recueil de textes assure une compréhension d'ensemble valable du système. Il y a certes des inégalités dans les textes; certaines

résultent de la présence d'articles qui comportent des longueurs inexplicables alors que d'autres fournissent d'excellentes synthèses. Mais de façon générale la majorité des quelque 627 pages passent bien. Finalement il nous faut noter que même si cet ouvrage est avant tout le résultat d'une préoccupation pédagogique, on retrouve à l'intérieur des textes des préoccupations pratiques évidentes.

Le succès que connaîtra ce volume, qui comble un vide dans notre littérature, sera dû pour une bonne part au professeur Mallette qui a eu le courage d'entreprendre les actions nécessaires à sa réalisation. Nous ne pouvons que nous réjouir de ce nouvel apport à l'avancement des connaissances.

Rodrigue BLOUIN

Université Laval

Unions and the Public Interest: Collective Bargaining in the Government Sector, by Sandra Christensen, Vancouver, The Fraser Institute, 1980, 95 pp.

Cet ouvrage est le premier d'une série d'études entreprises par le Fraser Institute de Vancouver concernant les syndicats et l'intérêt public. Comme le titre l'indique, le livre de Sandra Christensen porte sur l'impact de la négociation collective dans le secteur public.

La démarche de l'auteur ne peut laisser le lecteur indifférent car, après avoir essayé de montrer que l'application du modèle de négociation du secteur privé au secteur des